



## L'actuaire en chef du Canada annonce la constitution d'un comité externe d'examen par des pairs pour le Rapport actuariel sur le RPC

**OTTAWA – Le 6 septembre 2007** – Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a annoncé la constitution d'un comité d'actuaires chargé d'examiner le 23<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC).

Produit tous les trois ans, le Rapport actuariel sur le RPC compte parmi les documents sur lesquels le ministre fédéral et les ministres provinciaux des Finances s'appuient pour examiner le RPC et formuler des recommandations à son sujet. Depuis janvier 1999, ce rapport actuariel est soumis à l'examen d'un comité externe formé de pairs.

Les membres du comité sont tous très actifs au sein de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et sont titulaires de la désignation de Fellow. Le comité se compose de M. Mark Campbell, membre du Conseil des normes actuarielles de l'ICA, qui a déjà participé à un examen antérieur du Rapport actuariel sur le RPC et présidera le comité. M. Patrick F. Flanagan, un membre du Conseil d'administration de l'ICA, et M. Thomas D. Levy, vice-président de la Direction de la pratique actuarielle (normes) de l'ICA, font également partie de ce comité d'examen. Ils possèdent tous une vaste expérience de l'évaluation actuarielle de régimes de retraite.

Plusieurs mesures contribuent à accroître sans cesse la crédibilité du processus d'examen. Le Government Actuary's Department (GAD) du Royaume-Uni, réputé pour son savoir-faire dans le domaine de la sécurité sociale, a sélectionné les membres du comité d'examen et fournira une opinion indépendante lorsque ce dernier aura complété ses travaux.

« Le fait de procéder à un examen par les pairs vient rehausser la transparence du rapport et contribue à la réussite du processus. L'examen indépendant, qui repose sur les normes les plus rigoureuses et les pratiques exemplaires internationales, témoigne de l'importance, de la minutie et de l'attention que nous accordons aux travaux d'actuariat que nous effectuons, » a déclaré l'actuaire en chef du Canada, M. Jean-Claude Ménard.

Le Rapport actuariel devrait être déposé au Parlement d'ici la fin de l'année. Le comité aura ensuite trois mois pour effectuer son examen. Le rapport d'examen sera rendu public lorsque le GAD aura formulé son opinion.

On peut consulter les rapports actuariels précédents sur le RPC et les rapports d'examen indépendant sur le site Web du BSIF à l'adresse suivante : [http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index\\_f.aspx?ArticleID=497](http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=497).

Mis sur pied au sein du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le Bureau de l'actuaire en chef exerce ses activités à titre indépendant. Son mandat consiste à fournir des services actuariels à l'égard des principaux régimes et programmes gouvernementaux, dont le Régime de pensions du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse, le Programme canadien de prêts aux étudiants et les régimes de retraite et d'avantages sociaux de divers groupes dont les fonctionnaires fédéraux, les parlementaires et les Forces canadiennes.

- 30 -

### Personne-ressource auprès des médias :

Jean Paul Duval  
Communications et affaires publiques  
BSIF  
613-949-8401  
[jeanpaul.duval@osfi-bsif.gc.ca](mailto:jeanpaul.duval@osfi-bsif.gc.ca)



255, rue Albert  
Ottawa, Canada  
K1A 0H2